

Budget principal des dépenses, 1985-1986

M. de Cotret: Monsieur le Président, comme je l'ai dit en réponse à une question précédente, le financement alloué à la Société du crédit agricole permettra à cette dernière de maintenir son activité en 1985-1986 à un niveau qui suffira pleinement à la demande existante, et tiendra compte des tendances et de la demande prouvées en 1984-1985.

M. Foster: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au sujet de la Société du crédit agricole. Celle-ci va-t-elle emprunter au secteur privé l'équivalent des 400 millions de dollars dont on a réduit ses crédits dans le budget des dépenses? Elle a le pouvoir d'emprunter au secteur privé. Le ministre peut sans doute nous donner des précisions là-dessus.

Je voudrais également que le ministre nous dise pourquoi le gouvernement choisit d'imposer des frais de gestion supplémentaires de quelques 25 millions aux agriculteurs au titre des frais d'inspection de diverses denrées et pour la recherche. Pourquoi le gouvernement impose-t-il des frais supplémentaires pour la production agricole, le contrôle laitier et autres choses du genre? Ces frais sont de l'ordre de trois millions auxquels s'ajoutent des frais supplémentaires de cinq millions au titre de la recherche agricole. En agriculture, bien des secteurs éprouvent actuellement de grandes difficultés. Pourquoi le gouvernement impose-t-il maintenant des frais supplémentaires de l'ordre de 32 millions de dollars?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je répète que les modifications contenues dans le budget des dépenses vont permettre à la Société du crédit agricole de satisfaire les demandes de prêts qui lui parviendront au cours de l'année prochaine. Les compressions ne nuiront pas du tout à cet organisme et ne l'empêcheront pas de répondre aux besoins du secteur agricole.

A propos des frais des usagers nous avons constaté, en raison du programme des 6 et 5 p. 100, que dans tous les services de l'État le niveau de ces frais avait considérablement baissé par rapport aux dépenses. En novembre dernier, nous avons annoncé que nous entendions augmenter ces frais pour qu'ils correspondent davantage aux niveaux qui ont toujours existé. C'est précisément ce que nous avons fait. Un député disait tout à l'heure qu'il faut être équitable envers l'ensemble du pays et nous assurer que chacun paye sa juste part. En ce qui concerne les frais des usagers, nous tenons à être équitables afin de mieux répartir les coûts.

M. Baker: Monsieur le Président, je vais sans doute poser la question la plus pertinente qui soit aujourd'hui, étant donné le nouveau régime que le budget des dépenses vient de confirmer. Les documents qui viennent d'être déposés nous révèlent que les compressions budgétaires sont identiques à celles que le président du Conseil du Trésor nous avait annoncées à la Chambre. Elles ne diffèrent pas du tout non plus de celles dont les ministres nous ont fait part à tour de rôle depuis la reprise.

Parmi ces compressions et ces suppressions, certaines ont suscité un tollé de la part des gouvernements provinciaux et des particuliers. Je me contenterai, à titre d'exemple, de mentionner l'abolition du régime d'assurance pour les bateaux de pêche ou l'imposition de frais pour les appels téléphoniques faits auprès des services météorologiques. Mais je pourrais en

citer d'autres car la liste est fort longue. De quelle marge de manœuvre disposent maintenant les ministres qui voudraient rétablir dans le budget de leur ministère des programmes qui ont été supprimés, ou redresser à la hausse certains autres qui ont été considérablement réduits? Autrement dit, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) peut-il nous dire si chaque ministre a maintenant la responsabilité, conformément à ce nouveau régime, de supprimer un autre programme qui dépend de son ministère, s'il décide de changer ce qui est déjà prévu dans ces documents? Voilà une question fort pertinente, monsieur le Président?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je crois que c'est une question pertinente. Après des exercices semblables par le passé, il est arrivé que six mois après avoir décidé de réduire tel type de dépenses, la volonté s'était passablement éteinte et l'objet de l'exercice était souvent perdu. Je suis très heureux de signaler que six mois après le présent exercice soit l'annonce d'une réduction de dépenses plus des hausses de recettes de 4.244 milliards, nous sommes toujours à 4.244 milliards.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'aurais une question sans détour à poser au ministre. Au moment où il a présenté son budget en 1979, le gouvernement conservateur avait estimé que les dépenses fiscales représentaient de 30 à 40 p. 100 des dépenses gouvernementales. Le gouvernement songe-t-il à refaire la même chose en 1985? Va-t-il nous donner un aperçu des dépenses fiscales soit avant le budget soit au moment où le budget sera présenté ce printemps?

M. de Cotret: Monsieur le Président, en toute déférence, je crois que cette question devrait être posée à mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson) et je ne saurais y répondre de façon affirmative ou négative. C'est une question fort légitime et j'espère que mon collègue aura l'occasion d'y répondre.

M. Riis: Monsieur le Président, la Société pour l'expansion des exportations de même que la Corporation commerciale canadienne ont présenté des mémoires. Au cours des prochaines années, le rôle de ces deux sociétés prendra sans cesse de l'importance puisque nous devons rechercher de nouveaux débouchés à l'étranger. Or je constate que dans le budget des dépenses l'enveloppe de la Société pour l'expansion des exportations est réduite de 47 millions et celle de la Corporation commerciale canadienne de près de 9 millions. Le président du Conseil du Trésor peut-il nous expliquer comment ces compressions sont conformes à nos intérêts dans un moment aussi critique? Par la même occasion, pourrait-il indiquer à la Chambre si, à son avis, les 27 millions prévus pour le Sénat, représentent un investissement valable?

M. de Cotret: Monsieur le Président, pour répondre à la deuxième question, je suis certain que le député sait que les budgets de fonctionnement du Parlement, c'est-à-dire du Sénat et de la Chambre ne relèvent ni du Conseil du Trésor ni du gouvernement. Pour la Chambre, ce sont les commissaires à la Régie intérieure qui en décident et pour l'autre endroit c'est un organisme semblable. Je me garderai bien de commenter une question qui ne relève pas de moi.